RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT de l'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS

2020/07

DECISION DU PRESIDENT PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SERVICE: DIRECTION GENERALE

OBJET: CONVENTION OSM LEZIGNAN-CORBIERES 2 578,70 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° 138/15 du 14 décembre 2015 ;

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

VU le devis n° 47/2020, établi le 26 février 2020 par la Communauté de Communes Région lézignanaise Corbières et Minervois, d'un montant de 2 578,70 €;

CONSIDERANT que la commune de Lézignan-Corbières a accepté, le 06 mars 2020, le devis n°47/2020 pour des travaux de voirie, Impasse Faidherbe ;

DECIDE:

ARTICLE 1^{er}: de signer une convention d'opération sous mandat avec la commune de Lézignan-Corbières, pour des travaux de voirie, Impasse Faidherbe, pour un montant de 2 578,70 €;

ARTICLE 2 : que la dépense résultant de cette décision sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la CCRLCM de l'exercice en cours ;

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la CCRLCM et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

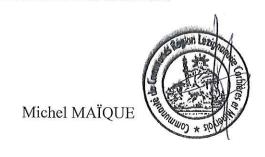
ARTICLE 4: La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude au titre du contrôle de légalité ;

ARTICLE 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Comptable Public ;

Fait à Lézignan-Corbières, le 6 mars 2020

Le Président de la CCRLCM



COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION LEZIGNANAISE, CORBIERES ET MINERVOIS

Arrivée n° SV6

Lézignan-Corbières, le 26/02/2020

MAIRIE 11220 LEZIGNAN CORBIERES

Réf: CCRLCM/ST/VA - 47/2020

DEVIS DE TRAVAUX N° 1 CHANTIER OPERATIONS SOUS MANDAT - LOI MOP 85

Objet : Travaux réfection de chemin

Lieu du chantier: Impasse Faidherbe

N_{o}	Désignation des ouvrages	Q	U	Prix unitaire	Prix total Euros
1	IMPASSE FAIDHERBE			Total 1:	2 578,70
1	Installation de chantier	1,00 F		495,00	495,00
2	Signalisation temporaire de chantier	1,00 F		275,00	275,00
12	Nettoyage de l'emprise du chantier	80,00 M	2	2,09	167,20
250	sciage sur enduit superficiel	65,00 M		5,50	357,50
274	Reprofilage de chaussée	80,00 M	2	12,10	968,00
513	Enduit bicouche 6/10-2/6	80,00 M	2	3,95	316,00
	MONTANT				2 578,70

Montant du devis de travaux Nº 1 : deux mille cinq cent soixante et dix huit euros et 70 centimes

Prix garantis 2 mois Proposition devis sauf imprévus Sous réserve du résultat de la consultation

Bon pour accord et exécution,
A LEZIGNAN CORBIERES, le 06/03/2020
Le Maire Adjour
M. Gérard LATORRE....

